

SEANCE DU 09 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Pôle Culturel de la Paix, sur convocation régulière du 02 juillet 2021, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : M. VERNOUX Bertrand – M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian – Mme PACCAUD Christine, Maires-Adjoints, M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette – Mme FONTIMPE Catherine – Mme DESBROSSES Marie-Claire – M. MONTERRAT Franck – M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno – Mme BOZONNET Nathalie – Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien – M. BERRY David – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. MONTERRAT Raphaël a donné pouvoir à M. Bertrand VERNOUX, M. DEVEYLE Alain a donné pouvoir à M. Jean-Pierre RETY, M. NILLON Christophe a donné pouvoir à Mme PACCAUD Christine, Mme BONNAT Laura a donné pouvoir à M. BERRY David.

Arrivés en cours de séance : Mme BOIVIN Nadine, M. ALBENQUE Christophe arrivés à la fin de la deuxième question

Absente excusée : Mme JOLY Christelle

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

QUESTIONS DEBATTUES

- 1/ Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2/ Approbation de la séance du Conseil Municipal du 20 mai 2021
- 3/ Demande de subvention au titre de la transition écologique – CD 01 : Chaudière école
- 4/ Socle numérique pour l'école : attribution de subvention
- 5/ Mise à jour des baux ruraux – GAEC Manigand
- 6/ Compte rendu des commissions communales
- 7/ Décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal
- 8/ Informations diverses
 - Modification organigramme personnel communal
 - Modification bureau association
 - Remerciements
 - Communauté de Communes Bresse et Saône
 - Date des prochaines réunions
- 9/ Huis clos : vente de parcelles communales – zone de combe de veyle

Monsieur le Maire fait part des pouvoirs donnés par :

- Monsieur Raphaël MONTERRAT, adjoint au Maire, à Monsieur Bertrand VERNOUX,
- Monsieur Alain DEVEYLE, conseiller municipal à Monsieur Jean-Pierre RETY,
- Monsieur Christophe NILLON, conseiller municipal à Madame Christine PACCAUD,
- Madame Laura BONNAT, conseillère municipale à Monsieur David BERRY.

1^{ère} QUESTION

DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire rappelle qu'au début de chaque séance, le conseil nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 cette nomination doit se faire en principe au scrutin secret sauf si le conseil décide à l'unanimité le contraire, par une élection à la majorité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNNE Monsieur Kévin BATAILLARD, secrétaire de séance.

2^{ème} QUESTION

APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2021

Monsieur le Maire évoque les principaux points traités au cours de la séance du 20 mai 2021 et soumet le procès-verbal à l'approbation du Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le procès-verbal de la séance tenue le 20 mai 2021.

→Mme BOIVIN Nadine et M. ALBENQUE Christophe entrent en séance.

3^{ème} QUESTION

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE – CD 01 : CHAUDIERE ECOLE

Monsieur le Maire explique que le marché des travaux de réfection de la chaufferie de l'école inscrit au budget 2021 vient d'être attribué.

Afin de mettre en œuvre la réalisation de cet équipement public, Monsieur le Maire proposera aux conseillers de solliciter une aide financière au titre de la transition écologique auprès du Conseil Départemental de l'Ain.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention sera le suivant :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		86 556.00 €	70 %
Emprunts			
Sous total autofinancement		86 556.00 €	80 %
Union européenne			
Etat - DSIL			
Etat – autre			
Conseil Régional			
Conseil Départemental	Transition écologique	21 684.00 €	20 %
Fonds de concours CC			
Autres			
Sous total subventions *		21 684.00 €	20 %
TOTAL HT	Maitrise d'œuvre + travaux	108 420.00 €	

*Dans la limite de 80%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- SOLLICITE une aide au titre de la transition écologique auprès du Conseil Départemental de l'Ain ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

4^{ème} QUESTION

SOCLE NUMERIQUE POUR L'ECOLE : ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Monsieur le Maire explique que notre collectivité a déposé une demande de subvention au titre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

Notre dossier a été retenu et l'Etat nous a attribué une subvention de 16 425.00 € pour un investissement de matériel et de logiciel informatique pour l'école d'un montant de 23 750.00 €.

Afin de contractualiser cette aide, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE de la subvention allouée par l'Etat dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention contractualisant cette aide.

5^{ème} QUESTION

MISE A JOUR DES BAUX RURAUX – GAEC MANIGAND

Suite à la cessation d'activité de Monsieur Laurent BUCHAILLE, exploitant agricole monsieur le Maire propose de transférer au GAEC Manigand, situé à BAGE DOMMARTIN, l'exploitation des deux parcelles communales suivantes : ZT n°31 et E n°2564.

Monsieur le Maire propose de confier gratuitement à l'exploitation, ces deux tenements, comme c'était le cas précédemment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE de conclure un bail à titre gratuit avec le GAEC Manigand, situé à BAGE DOMMARTIN, pour l'exploitation à titre gratuit des parcelles ZT n°31 et E n°2564,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

6^{ème} QUESTION

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

Chaque commission, réunie depuis le précédent conseil, présente le compte rendu de ses travaux.

Commission information/communication

La commission information a travaillé et finalisé le Replong'info qui va être distribué aux habitants prochainement.

La commission a mis les « mamans » à l'honneur par la diffusion des messages écrits par les enfants sur les panneaux lumineux à l'occasion de la fête des mères, nous penserons aux « papas » pour l'édition 2022.

Commission scolaire

Au dernier conseil, nous avons annoncé la rencontre avec les deux directeurs d'école et la commission environnement pour associer les enfants à la réalisation de panneaux pédagogiques sur les mares.

Aussi, une classe de chacune des deux écoles participera au projet au cours de la prochaine année scolaire.

Le conseil d'école a eu lieu le 24 juin. Au cours de cette réunion, M. PONCET a fait part des projets et sorties réalisées cette année. (spectacle batucada, sortie à Peaugres, au parc des oiseaux, nettoyage de la commune, exposition...)

Cinq enseignants sont en mouvement et Monsieur PONCET reste sur le poste de directeur.

Madame Célia STADELMAN a été recruté sur le poste d'ATSEM pour un an, en remplacement d'Isabelle MICHAUD.

La remise des calculatrices aux CM2 a été faite en 2 temps, à l'école privée lors de la fête de fin d'année le 2 juillet, et pour les élèves de l'école publique mardi 6 juillet en mairie.

Le centre de Loisirs CaRel a ouvert depuis lundi 5 juillet pour les 2 mois de vacances scolaires.

Commission Urbanisme

Monsieur l'adjoint en charge de l'urbanisme présente le dossier OAP des Bottières.

Orientations d'Aménagement et de Programmation des Bottières

Le secteur des Bottières occupe une position centrale stratégique au sein du tissu urbain de la commune. Il totalise une surface urbanisable de 8.5 ha en zone AU1.

La desserte du quartier des Bottières s'organise plus précisément autour :

- d'une voie principale de 12 m d'emprise, reliant la Rue des Godonnières à la Rue du Chemin vieux. Elle est composée d'une voie en double sens, de stationnements accompagnés d'espaces verts et d'un trottoir, ou cheminement modes doux, de chaque côté de la voie ; son tracé sinueux permet de faire ralentir les véhicules ;
- de deux voies secondaires, de 10 m d'emprise, l'une assurant le maillage avec la rue Luciat, au Nord, l'autre desservant les logements à l'Ouest et au Sud-Ouest ;
- de plusieurs voies de desserte de 6 m d'emprise, aménagées en zone apaisée, donnant la priorité aux piétons, et qui peuvent être en impasses.

Les quartiers des Bottières sont composés d'une mixité urbaine, via des formes urbaines variées : habitat collectif, habitat individuel groupé, habitat individuel.

La hauteur des constructions est limitée à R + 2 pour les bâtiments collectifs, et à R + 1 pour les constructions d'habitat individuel groupé et individuel pur.

L'ensemble du quartier des Bottières devra respecter une densité minimale moyenne de 18 logements par hectare, soit d'environ 154 logements.

L'urbanisation sera réalisée par phases cohérentes et de taille suffisante, gérées de façon indépendante. Chaque opération devra permettre l'urbanisation, la desserte en voiries et réseaux des autres phases. Les implantations des constructions les unes par rapport aux autres devront permettre d'allier les densités prescrites et l'intimité des logements, en veillant notamment à limiter les vis-à-vis trop rapprochés et les vues plongeantes sur les propriétés riveraines.

Une grande place devra être faite aux espaces verts. Les eaux pluviales devront faire l'objet d'une rétention/régulation en fonction de la surface imperméabilisée.

Afin de réguler l'urbanisation, par période de 4 ans, il ne pourra être construit plus de 60 logements.

1^{ère} phase de l'OAP : permis d'aménager accordé le 1^{er} juin 2021

Le projet de lotissement a pour objet la création de 21 lots à usage d'habitation. L'opération est réalisée par la société RENAUD-DUBY et porte sur une superficie de 15 832 m² environ. Le tènement est desservi par la voie dite « rue Luciat » aboutissant sur la pointe Nord du lotissement. A terme le lotissement sera aussi connecté à la rue du Chemin Vieux au Sud de l'opération.

Principales caractéristiques du lotissement : la voirie sera composée dans le respect de l'OAP. -concernant les eaux pluviales, un dispositif de rétention général (bassin) sera mis en place dans le lotissement ;

-un réseau d'eaux usées est existant sous la Rue du Chemin vieux, au sud de l'opération. Une canalisation d'un diamètre de Ø 200 sera créée à partir de ce réseau. Elle passera sur le chemin communal puis sous les espaces communs du lotissement ;

-le réseau électrique sera réalisé selon les études par Enedis. Il sera entièrement souterrain de même que le réseau Télécom ;

-le réseau d'éclairage sera constitué de 13 points lumineux ;

-dans un premier temps, afin de permettre la collecte des ordures ménagères du lotissement, une aire de présentation des OM sera aménagée à l'entrée Nord du lotissement. Dans un second temps, une fois que l'opération sera connectée au sud à la Rue du Chemin vieux, la voie du lotissement ne sera donc plus une impasse et permettra à un camion poubelle de la traverser du Nord au Sud ;

-les espaces verts seront plantés de végétaux d'essences locales. Des arbres seront plantés par l'aménageur le long de la voirie principale.

A la première demande de la commune, et à titre gratuit, la voirie, les stationnements et les trottoirs lui seront rétrocédés.

Commission Sportive et Culturelle

Madame l'Adjointe aux affaires sportives et culturelles informe les conseillers que la réunion de planning pour les associations utilisatrices des gymnases a été organisée le 24 juin dernier. Pour la rentrée 2021, les mêmes associations utiliseront les gymnases sur les mêmes créneaux horaires.

Madame l'Adjointe aux affaires sportives informe les conseillers qu'elle a visité des équipements sportifs et culturels de la ville de Bourg en Bresse, accompagnée de Madame Dominique BLANC, conseillère municipale.

Cette visite, réalisée dans le cadre de Terres de Jeux 2024 a été organisée sur invitation conjointe de la ville de Bourg en Bresse, de l'agglomération et du département et a permis aux villes et villages labellisés pour 2024 de découvrir les équipements de la ville de Bourg en

Bresse qui pourraient accueillir des délégations pour leurs entraînements pendant les Jeux Olympiques de 2024.

La commission réfléchira aux modalités de promotion des JO de 2024 pour notre commune.

Madame l'Adjointe aux affaires culturelles informe les conseillers membres de la commission culturelle que la commission se réunira le 20 juillet prochain à 19h, l'objet de cette commission est l'organisation des journées du patrimoine des 18 et 19 septembre prochain.

Commission Voirie

Monsieur l'Adjoint en charge de la voirie explique que les travaux de création d'un trottoir Rue du Pré de l'Etang et Rue du Puits Guillemin sont terminés.

Les travaux de la Rue du Pré de l'Etang s'élèvent à 34 787.78 € HT soit 41 745.34 € TTC et ceux pour la Rue du Puits Guillemin s'élèvent à 9 996.70 € HT soit 11 996.04 € TTC. Il restera le marquage à effectuer.

L'étude du passage de la caméra dans la conduite d'eau potable Rue Janin indique que cette conduite pourrait être réutilisée comme conduite d'eaux usées. Il convient au maître d'œuvre d'intégrer cet élément dans un nouveau chiffrage de travaux.

Le cabinet de géomètre Boussion Fleury devrait prochainement établir un plan d'arpentage des Rue de la Gabrielle et de Saint André.

Commission Environnement

La commission s'est réunie avec pour seul ordre du jour les décorations de Noël.

La commission s'est prononcée favorablement pour l'achat de deux nouveaux modules : une boule d'une hauteur de 1 m 80 pour un nouvel emplacement dans le massif devant le pôle culturel, ainsi qu'un sapin d'une hauteur de 5 m pour le rond-point des vaches, Route de Pont de Veyle.

La commission a validé également la proposition faite par la société Blachère pour le nouveau décor de la salle polyvalente, à savoir une guirlande style chalet avec le module joyeuses fêtes inscrit en dessous.

Commission Bâtiment

Monsieur le Maire donne aux conseillers le résultat du marché passé en procédure adaptée pour la construction du bâtiment destiné aux services techniques de notre commune. La Région Auvergne Rhône Alpes nous a alloué 100 000 € pour ces travaux.

Concernant l'éclairage du Stade de Football, les travaux débiteront à la fin du mois d'août.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis pour faire réaliser le regarnissage du stade de foot synthétique.

7^{ème} QUESTION

DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente les décisions qu'il a prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT, lui donnant délégation pour la durée de son mandat, pour prendre et exécuter en son nom certaines décisions, sans consultation préalable du Conseil Municipal.

Bâtiment technique communal

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un marché pour la construction du bâtiment technique communal avec les entreprises suivantes :

- | | | |
|--|----------------------|------------------|
| - Lot 1 – Terrassements VRD Espaces Verts : | DEGATA | 231 589.68 € TTC |
| - Lot 2 – Gros-œuvre Maçonnerie : | GUERRIER et fils | 202 624.73 € TTC |
| - Lot 3 – Charpente métallique bac acier bardage : | COMEP | 201 000.00 € TTC |
| - Lot 4 – Charpente bois- couverture acier zinguerie : | BOURDON | 84 747.30 € TTC |
| - Lot 5 – Menuiseries aluminium – Serrurerie : | BROYER | 107 998.32 € TTC |
| - Lot 6 – Menuiseries intérieures bois : | BRET | 17 998.32 € TTC |
| - Lot 7 – Plâtrerie Isolation Peinture : | GENAUDY | 33 240.00 € TTC |
| - Lot 8 – Carrelages Faiences : | BERRY | 11 735.22 € TTC |
| - Lot 9 – Faux Plafonds | GENAUDY | 2 160.00 € TTC |
| - Lot 10 – Electricité – Bornes véhicules électriques | ARELEC | 47 991.10 € TTC |
| - Lot 11 – Chauffage Plomberie Sanitaires VMC | COCHET | 31 281.85 € TTC |
| - Lot 12 – Panneaux Photovoltaïques | TOTAL DIRECT ENERGIE | 43 598.38 € TTC |

Le montant global du marché est de 844 007.66 € HT soit 1 012 809.19 € TTC.

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la procédure de mise en œuvre d'une délégation de service public de l'assainissement

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé une convention de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la procédure de mise en œuvre d'une délégation de service public de l'assainissement avec la société BAC Conseils d'un montant de 13 475.00 € HT soit 16 170.00 € TTC.

Réfection de la Chaudière

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un marché pour des travaux de réfection de la chaufferie de l'école avec la société ARBAN, d'un montant de 84 000.00 € HT soit 100 800.00 € TTC.

Eclairage public – Rue Janin

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un avant-projet définitif pour les travaux d'éclairage public avec le SIEA, d'un montant de 60 785.09 € TTC avec un AVD complémentaire de 6 499.87 € TTC soit un total de 67 284.86 € TTC.

Travaux de regarnissage – Stade de Foot

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis d'un montant de 14 920.00 € HT soit 17 904.00 € TTC auprès de la société Parc et Sports pour le regarnissage du stade de foot synthétique.

Sol souple – Aire de jeux – Ecole

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis d'un montant de 5 291.10 € HT soit 6 349.32 € TTC avec la société Axe Sols pour l'acquisition d'un sol souple qui sera installé par les employés communaux en dessous de la structure de jeux située dans la cours de l'école.

Agrandissement – PAV - Limorin

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis d'un montant de 13 014.08 € HT soit 15 616.90 € TTC avec la société DE GATA pour la plateforme accueillant des nouveaux Points d'Apports Volontaires à côté de la Salle Limorin.

Plan d'alignement – Rue de la Gabrielle et Rue de Saint André

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis d'un montant de 2 722 € HT soit 3 266.40 € TTC auprès du cabinet BouSSION Fleury pour la réalisation d'un plan d'alignement et des régularisations foncières pour certaines parcelles situées Rue de la Gabrielle et Rue de Saint André.

Clapet anti retour

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis d'un montant de 1 395.00 € HT soit 1 674.00 € TTC avec la société DE GATA pour la pose d'un clapet anti retour sur le tuyau de rejet sur le site de l'ancienne STEP.

Débroussailleuse

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a signé un devis d'un montant de 424.17 € HT soit 509.00 € TTC avec la société UNILIS (Gamm Vert) pour l'achat d'une débroussailleuse thermique.

8^{ème} QUESTION

INFORMATIONS

Modification organigramme personnel communal

Monsieur le Maire fait part des changements dans l'organigramme du personnel communal : - Madame Cindy STADELMAN remplacera Isabelle MICHAUD, en qualité d'ATSEM à compter de la rentrée 2021.

- Madame Ada BAS DIS NUGUE est recrutée sur le temps de la pause méridienne, à compter de la rentrée 2021

- Un recrutement d'un agent des espaces verts pour remplacer Alexandre GRANGER

est en cours, celui-ci ayant sollicité une disponibilité à compter du 1^{er} septembre 2021.

Modifications d'un bureau d'association

Monsieur le Maire fait part du changement de bureau de l'unité locale de la Croix Rouge :

Président : Monsieur Denis FARRANT

Vice-présidente : Madame Josette POYET

Trésorière : Madame Brigitte VOISIN

Trésorière adjointe : Madame Béatrice BODENAN

Secrétaire : Madame Cindy AUBAGUE

Secrétaire adjointe : Madame Danièle MICHEL

Membre du bureau : Madame Jocelyne CHAMEROY

Remerciements

Monsieur le Maire fait part des remerciements :

- Du Foyer Musical pour la subvention annuelle allouée,
- De l'Alerte pour le soutien financier alloué à leur association,
- De la famille MONTERRAT, pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de Madame Andrée MONTERRAT.

Communauté de Communes Bresse et Saône

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il y a un nouveau prestataire pour les espaces verts à la déchetterie, les horaires sont donc changés.

Dates des prochaines réunions

Monsieur le Maire indique que :

- Le prochain conseil municipal aura lieu le 17 septembre 2021 à 19h30,
- L'inauguration de la Station d'Épuration se déroulera le 25 septembre 2021 à 10h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 00.

Le Secrétaire de séance

Le Maire de REPLONGES,

Kévin BATAILLARD

Bertrand VERNOUX

Ainsi fait et délibéré, à REPLONGES, le 13 juillet 2021

Ont signé au registre les Membres du Conseil Municipal,

				POUVOIR
C. ALBENQUE	K. BATAILLARD	D. BERRY	D. BLANC	L.BONNAT
N. BOIVIN	N. BOZONNET	P. CHEVRET	V. DEGRANGE	M.C. DESBROSSES
POUVOIR				ABSENTE EXCUSEE
A. DEVEYLE	C. FONTIMPE	B. GAILLARD	C. GAULIN	C. JOLY

		POUVOIR		POUVOIR
M. LOURD	F. MONTERRAT	R. MONTERRAT	J. MURE	C. NILLON
C. PACCAUD	F. PONCET	G. RAVAT	J.P. RETY	D. RIGAUD
P. ROBIN	B. VERNOUX			